

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
 SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 au 35 fr.
 mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

SAUMUR, 1^{er} Août 1876.

Chronique générale.

La commission sénatoriale municipale s'est réunie hier matin à 10 heures ; elle a repoussé l'ajournement de la discussion de la loi des maires par 8 voix contre 4. M. Grivart a présenté un amendement demandant le retour à la loi de 1831. La commission a dû examiner cet amendement après la séance d'hier.

La commission du budget a entendu M. Vernhes, député de l'Hérault, sur la proposition de loi déposée par lui et demandant l'abolition de tous les droits sur les boissons et leur remplacement par une taxe frappant les vins, alcools et spiritueux à l'origine, chez le propriétaire ou chez le fabricant.

Dans l'état actuel, les contributions indirectes sur les vins, alcools, bières et cidres, les licences et patentes, ainsi que les surtaxes de vinage, donnent au Trésor 388 millions 835,334 francs. La perception ne coûte pas moins de 34 millions, ce qui réduit le produit total des impôts sur les boissons à 354 millions 804,000 francs.

Le système que M. Vernhes a développé devant la commission consisterait à remplacer toutes les taxes diverses qui frappent actuellement les boissons par un impôt unique, prenant les vins, les cidres, chez les propriétaires, les alcools et les bières chez les distillateurs, et frappant les vins, bières et cidres d'un impôt de 5 fr. par hectolitre et les alcools d'un droit de 50 fr.

M. Vernhes évaluant la production totale des vins à 60 millions d'hect., des bières à 20 millions, des cidres à 10 millions, des alcools à 2 millions ; sa taxe unique, prise à 5 fr. (et elle pourrait être réduite, s'il y a

lieu, à 4, 3 et 2 fr.), donnerait un produit de 410 millions. M. Vernhes, supprimant l'exercice, considère que son projet apporterait une économie de 20 millions dans les frais de perception.

Les bureaux de la Chambre des députés ont procédé à la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Barni relative à la modification de la loi sur l'enseignement supérieur. Ont été élus commissaires : MM. Drumel, Madier de Montjau, Talandier, P. Duprat, Spuller, P. Maigne, Ratier, Milhaud et Journault.

On annonce que M. Bouchet retire sa proposition relative à l'église Sainte-Geneviève. C'est par là qu'il aurait dû commencer.

Ce projet de loi, blessant pour la conscience publique, et dont nous avons donné le texte avec l'exposé des motifs, portait les signatures de MM. Emile Bouchet, Brelay, Greppo, Alfred Naquet, Nadaud, Gastu, Viette, Maigne, Lecomte (Indre), Daumas, Escarguel, Bouquet, G. Casse, Louis Blanc, Madier de Montjau et Talandier.

Nous trouvons dans le *Moniteur universel* la note suivante, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs :

« Nos informations particulières nous permettent d'annoncer que tout le système d'opposition de la majorité conservatrice du Sénat se brisera contre les résolutions que vient de prendre la majorité républicaine de la Chambre des députés.

» Ainsi, la gauche est bien déterminée à soutenir le cabinet et spécialement M. de Marcère, quels que puissent être les échecs que doit leur faire subir le Sénat, et dût la Chambre haute repousser toutes les lois votées par la majorité gouvernementale.

» La gauche ne serait pas moins résolue

à ne pas voter tout le budget avant la prorogation du parlement et à renvoyer à une autre session la discussion du budget des recettes, lors même que cette session devrait commencer le 25 septembre prochain.

» En agissant ainsi, la majorité de la Chambre des députés aurait pour but : 1° de maintenir le gouvernement entre les mains de ministres républicains ; 2° de se trouver en session à l'époque du délai réglementaire qui permettra au cabinet de représenter la loi relative à la collation des grades.

» Nous devons ajouter toutefois que l'Union républicaine n'en soutiendra pas moins une campagne très-vive, quand viendra la discussion du budget de la guerre, contre l'honorable M. de Cissey, qu'elle voudrait éliminer du cabinet.

» Reste à savoir si le Président de la République consentirait en ce cas à se séparer de son ancien compagnon d'armes. On n'ignore pas, en effet, que le Maréchal a déclaré dans diverses circonstances qu'il désirait conserver M. de Cissey auprès de lui jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. »

LE BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE.

Voici les chiffres généraux qu'établit le rapport de M. Cochery sur le budget de 1877, dont la discussion a commencé :

Les propositions du ministre des finances portent les recettes à	2,672,440,530
Les dépenses à	2,665,699,249
Ce qui donne un excédant de recettes de	7,241,271
Les propositions de la commission portent :	
Recettes	2,664,493,130
Dépenses	2,659,576,975
Excédant de recettes	4,916,155

Le rapporteur déclare que la commission n'a point voulu s'écarter de l'opinion exprimée par M. le ministre des finances dans son exposé du 14 mars :

« Le budget peut être voté, il doit même l'être, avant d'aborder aucun problème

économique. L'édifice est construit ; on ne peut en retrancher aucune pierre. Si une d'elles est défectueuse, il pourra convenir de la remplacer ultérieurement ; pour le moment, l'important est de ne rien ébranler. »

Elle a, en conséquence, écarté les propositions tendant à l'abolition ou au remaniement d'une foule d'impôts, propositions présentées par de nombreux députés et intéressant le budget des recettes pour une somme de 840 millions.

Elle a ajourné tout débat sur l'assiette de l'impôt ou sur ses principaux éléments. Après avoir pourvu au plus urgent, la commission se propose d'aborder, dans la seconde partie de son travail, les graves questions économiques que soulève notre système fiscal. Elle y examinera *mûrement, sans hâte*, les réformes à apporter à nos impôts. Ce sera l'objet d'un second rapport... et un prétexte à la permanence du pouvoir parlementaire.

Voici quelles sont les diminutions opérées par la commission sur les dépenses proposées par le gouvernement, par département ministériel :

Justice et cultes	2,388,450
Affaires étrangères	728,500
Intérieur et Algérie	2,489,426
Guerre	5,528,474
Marine	7,883,294
Agriculture et commerce	163,200
Finances (services généraux)	204,602
Id. (frais de régie, etc.)	1,025,224

Les augmentations proposées par la commission ont pour objet :

Les travaux publics	630,000
L'instruction publique	7,695,925

Deux augmentations sont, en outre, proposées par la commission, à la partie du budget des finances intitulée : « Dette publique et dotations, » l'une de 4 millions, portant sur les annuités dues aux Compagnies de chemins de fer, l'autre de 300,000 francs, pour frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président de la République.

D'autre part, la commission réduit à

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES BANNIS.

(Suite.)

— Mais on veut donc notre mort ! s'écria Godureau, que les détails donnés par le receveur avaient frappé d'une stupeur épouvantée. C'est un abus, monsieur, un abus monstrueux ! Nous ne sommes condamnés à mourir, ni au fond des mines ni au milieu des ours blancs ! On ne peut nous donner aucune des destinations que vous venez d'indiquer, monsieur... ni moi ni Vulcain ne sommes de force à supporter de pareilles épreuves... j'ai cinquante-cinq ans... Est-il donc impossible de réclamer, et n'y a-t-il ici personne qui veuille nous protéger ?

— Je pourrais parler au gouverneur, dit Kitzoff en clignant des yeux.

— En vérité ! s'écria Godureau.

— Et sur ma recommandation, il vous désignera le séjour que vous préférerez.

— Ah ! vous serez notre sauveur, monsieur ! s'écria le vieux maître d'écriture, en saisissant avec une reconnaissance attendrie la main sale et flasque du receveur.

Celui-ci l'interrompit par son ricanement aigu.

— Oui, oui, dit-il, j'en ai déjà sauvé bien d'autres... et qui m'ont remercié comme ils le devaient, eh ! eh ! eh ! voyez plutôt.

Il avait tiré d'un portefeuille de peau de phoque plusieurs billets qu'il présenta au maître d'école. Celui-ci en ouvrit un, et lut :

— Je reconnais devoir à Michel Kitzoff douze roubles dont il se paiera par ses mains...

Godureau regarda le receveur d'un air ébahi.

— Douze roubles, répéta celui-ci, qui s'imagina que le bonhomme s'étonnait de la somme ; je ne puis employer mon crédit qu'à ce prix.

— Ainsi c'est un marché que vous nous proposez ? observa Godureau, qui venait seulement de comprendre.

— Où tout le profit est pour vous, ajouta le receveur.

— Peut-être, dit le bonhomme en rendant à Kitzoff ses billets ; mais je ne puis promettre de donner une somme que je n'ai pas.

— Je me charge de la trouver, dit Michel, ainsi que pour votre compagnon.

Rosow haussa les épaules.

— Vous comprenez donc ? demanda Godureau.

— Parfaitement, dit le jeune homme ; le receveur retiendra ces douze roubles sur la pension que nous fait l'empereur.

— L'empereur nous fait une pension !

— Et nous n'avons à craindre ni le travail des mines, ni l'envoi dans les contrées éloignées dont cet homme nous menace.

— Par la raison ?...

— Par la raison que les bannis politiques ne quittent point les villes.

— Êtes-vous sûr ? s'écria Godureau soulagé et ravi ; mais que disait donc alors monsieur ?

— Monsieur, répéta Rosow d'un ton moqueur et méprisant, espérait prélever vingt-quatre roubles sur notre peur ou sur notre ignorance, comme il l'a fait sans doute pour beaucoup d'autres ; mais cette fois il se sera mis inutilement en frais de mensonge.

Le receveur pâlit ; ses yeux louches prirent une expression de colère poltronne impossible à rendre, et son ricanement devint convulsif.

— Des injures, à moi ! balbutia-t-il ; fort bien... Eh ! eh ! eh ! nous verrons qui se repentira le premier ; je vais trouver le gouverneur.

— J'espère aussi le voir, dit Nicolas, et je

lui ferai connaître ta proposition.

Kitzoff éclata de rire.

— Fais, fais ! dit-il ; d'autant que tu lui es recommandé.

— Moi ?

— Par ton cousin Passig ; eh ! eh ! eh ! Le commandant Lertiosbourg, qui est un des protégés du comte, a ordre de veiller sur toi, de t'enlever tout moyen de réclamer... eh ! eh ! eh ! J'aurais pu adoucir les ordres, mais tu n'as point voulu... A la bonne heure !

Et Michel Kitzoff sortit.

Les menaces qu'il avait faites ne tardèrent point à s'accomplir.

Malgré leur titre de bannis politiques et leurs réclamations, Rosow et Godureau furent expédiés le surlendemain pour les contrées du Nord, comme colons libres.

Avant de partir, chacun d'eux quitta son costume pour prendre celui des Ostiaks.

On leur fit d'abord revêtir une culotte en cuir descendant jusqu'aux genoux, des guêtres rattachées à la culotte par une courroie, des bottes fabriquées avec des pattes de renne cousues par bandes ; enfin une *malitta* ou chemise formée de la peau du même animal, ayant le poil tourné en dedans et un gant cousu à chaque manche.

Ils passèrent ensuite par-dessus ces vêtements le *parka* ou blouse de fourrure, et

499,000 les pensions des grands fonctionnaires, au lieu de 215,000 demandés par le ministre. Elle porte à 92,000 les pensions de la pairie et de l'ancien Sénat, au lieu de 104,000 fr. ; à 531,000 fr. les pensions des donataires dépossédés, au lieu de 749,000 francs.

On remarquera que, dans le budget du ministère de la justice et des cultes, la commission maintient, augmente même les crédits proposés par le ministre pour le personnel de l'administration centrale, le matériel de l'administration centrale, le personnel du Conseil d'Etat, le matériel du Conseil d'Etat, les cours d'appel, les justices de paix, la justice en Algérie ;

Mais elle réduit les crédits proposés pour les cours d'assises et les tribunaux de première instance.

Les réductions les plus sensibles délibérées par elle concernent :

Le clergé paroissial (réduction de 1,347,250 fr. sur ses traitements) ;

Les chapitres de Saint-Denis et de Sainte-Genève (réduction de 43,500 fr.) ;

Les bourses de séminaires destinées à faciliter aux enfants pauvres l'accès de la carrière ecclésiastique (réduction de 440,200 francs, soit du huitième) ;

Les édifices religieux de l'Algérie (réduction de 100,000 fr. sur 200,000 ; la moitié) ;

Les édifices religieux de la France (réduction de 600,000 fr., soit du quart du budget) ;

Ailleurs, au budget de la guerre, la commission a opéré une réduction du même caractère anti-religieux, au détriment des armées militaires.

Cette diminution du budget des armées militaires entre dans une réduction de 5 millions que la commission entend imposer à M. le général de Cissey, sur divers chapitres, en proposant d'ailleurs d'inscrire au budget une douzaine de millions nécessaires au doublement de service de la deuxième partie du contingent.

Le fils aîné du Président de la République, M. Patrice de Mac-Mahon, est toujours en Angleterre ; il fait partie de la commission d'officiers envoyés pour suivre les manœuvres de l'armée d'Aldershot.

Voici la liste des femmes qui, depuis vingt-cinq ans, ont été décorées de la Légion d'honneur :

En 1852 :

1° Mlle Rendu, en religion sœur Rosalie, supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ;

2° Mme Abicot, femme du maire de la commune d'Oison (Cher), pour avoir défendu la mairie contre plusieurs hommes armés ;

3° Mlle Dusouillet, en religion sœur Sainte-Hélène, supérieure de l'hospice de Jouarre (Seine-et-Marne) ;

4° Mlle Chagny, en religion sœur Barbe, supérieure de l'hôpital de la Grave, à Toulouse ;

par-dessus le parka un manteau appelé *gous*, dont le capuchon était orné des oreilles d'un renne et bordé de peau de chien à long poil.

Leur habillement fut complété par une ceinture ornée de boutons, à laquelle était suspendu un couteau à manche de bois renfermé dans une gaine de cuir.

Ainsi affublés, les deux bannis ressemblaient si parfaitement à deux ours, que Vulcain recula en aboyant.

On leur donna à chacun un arc long de six pieds, moitié en bouleau, moitié en sapin, et un carquois plein de flèches, les unes armées de pointes de fer-blanc, les autres sans dard pour les zibelines et les écureuils.

Enfin, après des adieux que Nicolas Rosow s'efforça de rendre gais, chacun d'eux prit séparément la route du canton qui lui était désigné.

III.

Ce que nous avons dit jusqu'ici de Nicolas Rosow doit avoir suffi au lecteur pour lui faire comprendre l'énergie et la souplesse de ce caractère ; aussi, loin de se laisser abattre par sa nouvelle situation, travailla-t-il à en tirer le meilleur parti possible.

Dès son arrivée au lieu de sa destination, des outils lui furent remis, et on lui accorda

5° Mme Massin, en religion sœur Jeanne-Claire, supérieure des Filles de la Charité, à Compiègne.

En 1865 :

6° Mlle Rosalie, dite Rosa Bonheur, peintre.

En 1875 :

7° Sœur Perrin, à Toulouse, en récompense de son dévouement pour les inondés.

8° Mme Lefèvre, en religion sœur Onésime, supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à la Martinique.

Etranger.

ORIENT.

On mande de Semlin, à la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, que l'on a affiché à Belgrade une proclamation du prince Pierre Karageorgewitch, dans laquelle le prétendant déclare au peuple serbe qu'il ne vient pas comme prince, mais comme patriote, parce qu'il faut se débarrasser du prince Milan.

Le prétendant ajoute que la trahison règne dans les camps et que l'intrigue dirige le gouvernement.

« Il faut, dit-il, le courage des Karageorgewitch pour sauver la patrie. » La feuille autrichienne constate, en outre, que l'affiche a été enlevée dès le matin par la police de Belgrade.

La *Gazette nationale* de Berlin se prononce contre l'idée d'un congrès européen ayant pour but de régler les affaires d'Orient. La feuille allemande déclare qu'un congrès tendant à détruire l'alliance des trois empereurs aurait pour résultat de dissoudre et non pas de consolider. Sur cette même question, nous lisons encore dans une dépêche de Londres :

« Les bruits relatifs à un projet de convocation d'une conférence européenne, en vue de résoudre la question d'Orient, ne sont pas confirmés. »

On constate, dans les cercles diplomatiques, que toutes les puissances désirent la paix, mais qu'aucune ne veut prendre l'initiative de la proposition d'un armistice et encore moins d'une conférence. »

Vienne, 29 juillet.

Il est inexact que le gouvernement autrichien ait signifié à la Porte qu'il occuperait la Bosnie si dans quinze jours les opérations militaires n'avaient pas amené de résultat décisif.

Il est certain que le comte Zichy a plus d'une fois, dans ces derniers temps, appelé l'attention du gouvernement ottoman sur les inconvénients et les dangers de toute sorte que présenterait pour l'Autriche la prolongation de l'état de choses actuel.

Les avis de Belgrade ne confirment pas la nouvelle que des troubles auraient éclaté dans cette ville.

Il y règne seulement une assez vive agitation provoquée par le manifeste de Karageorgewitch, qui a été affiché dans la nuit.

Le prince de Monténégro a quitté l'Herzégovine avec le gros de ses troupes et se trouve actuellement à Grahovo, sur le territoire monténégrin.

Berlin, 28 juillet.

Un article du *Golos* dit que la Russie, en appuyant directement la cause des chrétiens slaves pourrait lui nuire à cause des susceptibilités européennes que pourrait exciter cette ingérence, mais que la société russe a le droit de soutenir de ses sympathies la cause slave.

Les journaux russes insistent sur les cruautés des Turcs en Bulgarie et rendent l'Europe responsable de cet état de choses.

Nous allons assister, paraît-il, à un nouveau changement de souverain à Constantinople. Mourad V, après deux mois de règne, est sur le point d'abdiquer ou de mourir, nous disent les dépêches. A cette heure, l'air du Bosphore est malsain pour les sultans.

On ne sait rien de positif sur cette maladie qui, le lendemain même de l'avènement, commençait par un furoncle et qui finit par l'idiotisme. Au point de vue médical, il n'y a pas de relation entre ces maladies ; mais cela importe peu au sérail. Le fait est là ; on annonce d'avance que le sultan doit mourir, on s'y attend, et son frère Abdul-Hamid va lui succéder, jusqu'à ce qu'une nouvelle maladie, ou un nouveau suicide, l'emporte pour faire place à un autre.

L'empire de l'Islam finit conformément à ses traditions.

Vienne, 28 juillet.

La *Nouvelle Presse libre* a appris de bonne source que le sultan est gravement malade, et que par suite du danger imminent qu'il y a de le voir mourir, le gouvernement turc doit envisager l'éventualité d'un changement prochain de souverain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous écrit des Sables-d'Olonne, 31 juillet :

« Honneur à nos deux sociétés philharmoniques, musique municipale et musique des sapeurs-pompiers, et justice en même temps à leurs deux excellents chefs, MM. Meyer et Halbert ! »

Le festival d'hier a été pour ces sociétés un nouveau et légitime succès. Si c'eût été un concours, nul doute que les premières médailles ne leur eussent encore été décernées. Les bravos, en effet, qui, au concert du jour, ont accompagné cette délicieuse fantaisie d'Auber qui s'appelle la *Muette de Portici*, et une entraînant valse de Schuller, les applaudissements répétés du public, disons-nous, étaient autant un hommage rendu aux vainqueurs de l'année dernière qu'une sanction donnée à leurs nouveaux succès.

» Ce concert avait été précédé d'un défilé

dans la ville de toutes les sociétés avec leurs insignes. Là figurait le drapeau de la compagnie des pompiers que nos braves sapeurs portaient avec un légitime orgueil, et aussi éclatante de médailles.

» Au festival ont été exécutés plusieurs morceaux d'ensemble attaqués avec une rare vigueur par les 600 exécutants des différents corps de musique, qui ont fait entendre ensuite, chaque corps séparément, un morceau de son répertoire.

» La journée a été resplendissante. Sur les 40 heures seulement, dans l'entracte du festival, de gros nuages se sont amoncés à l'horizon, un coup de vent a éteint les lanternes qui illuminaient la place Henri IV. Les milliers de spectateurs qui se trouvaient présents ont commencé à se disperser dans la crainte d'une bourrasque ; les sociétés musicales elles-mêmes ont retranché de leur programme ; mais disons à leur louange que la journée avait été bien remplie.

» Les nombreux étrangers amenés par les trains du jour ou de la veille encombraient les places et les rues avec les balcons.

» La foule houleuse se portait de la place du concert à la mer. C'est que là se trouvait le meilleur des rafraîchissements dans une journée caniculaire, et en même temps un spectacle d'un grand attrait, et rarement donné aux Sables.

» En rade, en effet, se trouvait, depuis la veille, l'escadre cuirassée de la Manche, composée des vaisseaux le *Suffren*, la *Valeur*, la *Surveillante* et l'*Hirondelle*, sous le commandement du contre-amiral Bonjean.

» On savait que celui-ci avait gracieusement permis de visiter la flotte, chacun voulait en profiter. Des centaines de barques de pêcheurs, couvertes de curieux, sillonnaient la mer, se dirigeant vers ces formidables engins de guerre qui paraissaient d'autant plus effrayants qu'on comparait leur caractère à celle des coquilles de noix qui portaient les curieux.

» L'*Hirondelle*, autrefois l'*Aigle*, attaché au service de l'Impératrice, était l'objet de la curiosité générale, mais la foule s'empresait surtout autour du *Suffren*, vaisseau amiral. Au moment où nous abordâmes sur ce dernier vaisseau, trois cents visiteurs étaient déjà dispersés sur tout le bâtiment. Dans un coin les marins se livraient entre eux à une danse joyeuse, dont l'impulsion était donnée par une musique vibrante jouant les *Pompiers de Nanterre*.

» A bord, le meilleur accueil a été fait à tous. C'est du reste chose habituelle dans la marine française. La veille, nous visitâmes, en compagnie d'aimables dames, un aviso de l'Etat, le *Phoque*, bâtiment-école pour les pilotes. Lorsque nous arrivâmes, le dîner des officiers était à peine achevé, le cigare n'était pas fumé, et cependant plusieurs d'entre eux se mirent de suite à notre disposition pour nous fournir des explications sur chacune des parties de leur navire. Aussi le journal la *Plage* dit-il avec raison ce que nous répétions tous après notre visite : que si la galanterie française était bannie du

le droit d'abattre des sapins dans la forêt la plus voisine pour se construire une cabane.

Il obtint ensuite des semences, quelques rennes et quelques moutons.

Là s'arrêtait la générosité de l'empereur pour les bannis ; mais c'était assez ; son adresse et son industrie devaient lui procurer le reste.

Il commença par chasser les ours, les renards, les écureuils, les élans, dont il vendit la peau aux marchands de Beresov.

Puis, ayant appris à fabriquer des lignes et des filets avec les fibres de l'ortie, il s'adonna à la pêche du *nelma* (1) le long des cours d'eau.

Mais la plus lucrative de ses industries était la poursuite des cygnes sur les bords de l'*Ob*.

Vers la fin de l'automne, il tendait perpendiculairement de grands filets dans les clairières des bois, qui bordaient le fleuve ; puis, profitant d'une forte brume, il montait sur une barque et chassait devant lui les volées de cygnes, qui, s'élançant pour chercher un abri dans les bois, rencontraient les filets et demeurèrent le cou arrêté dans leurs mailles mobiles.

Rosow recueillait aussi dans les bois les groseilles noires, la framboise arctique, et

(1) Espèce de saumon.

les baies odorantes servant à composer le *naliki*.

La plupart de ces denrées étaient portées par lui à Beresov, lorsqu'il s'y rendait pour payer la taxe au receveur Michel Kitzoff.

Celui-ci, qui n'avait point oublié le mépris avec lequel le jeune homme avait autrefois repoussé ses propositions, essaya d'abord contre lui quelques persécutions ; mais Nicolas mit en défaut sa mauvaise volonté par une obéissance constante aux lois et une exactitude scrupuleuse à remplir toutes les obligations imposées aux colons.

Aussi le receveur avait-il semblé renoncer enfin à ses rancunes, et se contentait-il de quelques railleries lorsqu'il rencontrait sur son chemin le jeune homme.

Celui-ci quitta un matin sa *ourte* avec plusieurs fourrures précieuses qu'il voulait vendre à Daniel Oldork, et prit la route de Beresov où il n'était point allé depuis longtemps.

On était à la fin du mois de septembre.

Les feuilles des bouleaux, emportées par une bise glaciale, tourbillonnaient dans la campagne ; les oies sauvages s'envolaient en troupes vers les contrées du sud ; les assemblées en plein air avaient cessé dans les villages pour faire place aux *posedienki* ou veillées ; tout annonçait enfin l'approche du froid.

Telle est, du reste, la rapidité des change-

ments de saison en Sibirie, que quelques heures suffisent pour vous faire passer des beaux jours de l'automne aux rigueurs de l'hiver : aujourd'hui on achève de couper l'orge, et deux jours après les campagnes sont ensevelies sous une neige épaisse.

(La suite au prochain numéro.)

Le 30 juin dernier, nous disent les dépêches des journaux anglais, le premier chemin de fer que l'on ait construit dans le Céleste-Empire a été inauguré avec un véritable succès.

La ligne, qui n'a encore que 20 milles de long, va de Shang-hai à Kangwan ; elle sera prolongée jusqu'à Woosung, le grand entrepôt de thé, ce qui lui donnera une longueur totale de 40 milles. Le jour de l'ouverture, six trains ont circulé ; les wagons étaient remplis de Chinois d'autant plus satisfaits qu'ils voyageaient gratis et qu'on leur avait servi un bon repas aux frais de la Compagnie.

de la terre, elle se retrouverait chez les
français.
Continuation du beau temps, ce matin,
la crainte d'une bourrasque a fait lever
à la flotte. Tant pis pour les curieux
de la flotte!
Belle journée d'hier que n'oublieront
surtout ceux qui en ont été témoins,
honneur surtout aux enfants de Sau-
mais honneur surtout aux principaux acteurs!
» UN Baigneur. »

Dans une lettre écrite des Sables, sur le
même sujet, à l'Indépendant de Tours, nous
avons le passage suivant :

Dimanche, à deux heures, les musiques
ont défilé sur le Remblai devant les autorités
sur une estrade dressée à cet effet.
On a remarqué tout particulièrement les
sapeurs-pompiers de Tours,
de Saumur (deux sociétés) et de Notre-Dame-
des Dunes de Poitiers. »

C'est vers 4 heures 1/2, dimanche soir,
un pêcheur à la ligne aperçut une fumée
s'élever au-dessus du pont suspendu
qui relie les Rosiers à Gennes; le feu était
dans la travée touchant cette dernière ville.
Aux premiers cris d'alarme, la foule qui
se trouvait à Gennes, aux fêtes du concours
agricole, ainsi que les sapeurs-pompiers des
deux localités voisines, furent bientôt sur les
bords; mais, malgré tout ce qu'on put faire
pour combattre le sinistre, une longueur de
70 mètres du tablier ne tarda pas à s'écrou-
ler dans la Loire. Le feu qui persistait à dé-
vorer ce qui restait de la travée enduite de
goudron put être éteint au bout d'une demi-
heure.

Ce pont appartient à la société Vidal et C^o.
La perte est évaluée à 50,000 fr., couverte
par une assurance à l'Union.
Un bac a été organisé entre Gennes et les
Rosiers.

VILLE DE SAUMUR.

Arrêté prescrivant de museler les chiens.

Le Maire de la ville de Saumur,
Attendu qu'au moment des grandes cha-
leurs, il est indispensable, pour la sécurité
publique, de faire observer rigoureusement
l'article 23 du règlement permanent de police
de cette ville :

Attendu que plusieurs cas d'hydrophobie
viennent de se manifester dans les environs
de Saumur :

Considérant que, malgré mon premier
arrêté, publié à son de caisse le 21
juillet courant, les propriétaires des chiens
n'en tiennent aucun compte ;

Arrête :
Art. 1^{er}. — Les chiens qui seront trouvés
errants, sans être muselés et porteurs d'un
collier, avec le nom de leur propriétaire,
seront immédiatement saisis et mis en four-
rière, pour être abattus dans les vingt-
quatre heures, s'ils ne sont pas réclamés
par leurs propriétaires.

Art. 2. — Il sera verbalisé contre toute
personne qui sera suivie d'un chien non
muselé, ou non tenu en laisse.

Art. 3. — M. le Commissaire de police
est chargé de veiller à l'exécution du présent
arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 31 juillet
1876.

Le Maire, LECOY.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Vote par 425 voix sur 425 votants de
crédits supplémentaires pour la caisse des
chemins vicinaux. — Ont voté pour MM.
Benoist, Berger, Durfort de Civrac, Janvier
de la Motte, Maillé, de Maillé, M. de Soland
n'a pas pris part au vote.

Rejet par 192 voix contre 188 d'un amen-
dement au chapitre 30 de l'instruction pu-
blique. — Ont voté pour l'adoption MM.
Berger et Maillé. Ont voté pour le rejet MM.
Benoist, Durfort de Civrac, de Maillé, de
Soland. N'a pas pris part au vote M. Janvier
de la Motte.

Rejet par 357 voix contre 64 de la prise
en considération de l'amendement Talandier
au chapitre VII du budget de l'instruction
publique. — Ont voté pour le rejet MM.
Benoist, Berger, Durfort de Civrac, Janvier
de la Motte, Maillé, de Maillé, de Soland.

Adoption par 285 voix contre 162 de l'a-
mendement Paul Bert au chapitre VII du
budget du ministère de l'instruction publi-
que. — Ont voté pour MM. Benoist et

Maillé. Ont voté contre MM. Berger, Dur-
fort de Civrac, Janvier de la Motte, de
Maillé, de Soland.

On remarque depuis dimanche, à Tours,
la présence d'un grand nombre de lieutenants-
colonels de cavalerie appartenant aux
divers régiments de l'armée. Hier il a dû en
arriver d'autres encore, et aujourd'hui on
ne compte pas moins de soixante-dix offi-
ciers supérieurs réunis à Tours.

Comme nous l'avions annoncé il y a quel-
que temps déjà, ces officiers viennent assis-
ter pour les étudier à des manœuvres nou-
velles de cavalerie. Ces manœuvres, dont
l'application doit s'étendre ultérieurement à
l'armée entière, seront exécutées, à partir
d'aujourd'hui mardi, sous la direction du
général du Barail par les deux régiments de
cavalerie qui sont en garnison à Tours. Ces
manœuvres dureront pendant tout le mois
d'août. Plus tard elles seront répétées et con-
tinuées pendant les grandes manœuvres du
mois de septembre prochain.

ARMÉE TERRITORIALE.

Après avoir pourvu aux emplois d'offi-
ciers dans la réserve de l'armée active et
dans l'armée territoriale, l'administration de
la guerre a dû se préoccuper des nomina-
tions aux grades inférieurs de l'armée terri-
toriale.

Comment seront faites ces nominations ?
de quelle manière seront-elles portées à la
connaissance des sous-officiers, caporaux et
soldats des cadres qui en seront l'objet ?

Le général de Cisse, ministre de la
guerre, vient d'adresser aux généraux de
Ladmiraull et Bourbaki, gouverneurs de
Paris et de Lyon, ainsi qu'au général
Chanzy, gouverneur de l'Algérie, et aux
commandants de corps d'armée, des ins-
tructions précises à ce sujet.

Les nominations seront faites par les gé-
néral commandants de corps d'armée.

Elles le seront au moyen d'un ordre gé-
néral.

Puis elles seront notifiées par la voie
hiérarchique aux chefs de corps intéressés.

Une expédition sera en outre adressée par
l'état-major général du corps d'armée aux
commandants des bureaux de recrutement
afin que l'inscription des nominations
puisse être opérée le plus tôt possible sur les
registres et documents qu'ils ont entre les
mains.

Cette inscription sera également repro-
duite sur les livrets individuels qui seront
très-prochainement remis aux hommes de
l'armée territoriale.

Enfin un avis de nomination sera adressé
aux nouveaux promus par le commandant
du bureau de recrutement, afin qu'au pre-
mier appel chacun puisse immédiatement
reconnaître le régiment, le bataillon, la com-
pagnie dont il est appelé à faire partie et le
rang qu'il doit occuper sous les drapeaux.

LES OUVRIERS BOULANGERS.

On lit dans le Patriote :

« Nous recevons d'un patron boulanger
d'Angers, M. Ledoyen, une lettre qui a pour
but d'établir que la note que nous avons
publiée samedi sur la situation des ouvriers
boulangers n'est pas exacte de tous points.
Nous prions notre honorable correspondant
de se reporter à cette note et il reconnaîtra
aisément qu'elle renferme non pas des ap-
préciations qui nous soient personnelles,
mais le simple et impartial exposé des plain-
tes et réclamations qui se sont fait jour dans
la réunion d'ouvriers de jeudi dernier.

» Les ouvriers prétendent que leur travail
est de 15 à 16 heures par jour avec un sa-
laire moyen de 3 fr. 50.

» Notre correspondant soutient, au con-
traire, que le travail réel est de 9 à 12 heu-
res, parce qu'il ne faut pas faire entrer en
ligne de compte les heures de repos de l'ou-
vrier; que, du reste, leur situation est deve-
nue depuis trente ans beaucoup moins pé-
nible, beaucoup plus lucrative qu'auparavan-
t, qu'ils ont reçu de fréquentes augmen-
tations de salaire. Qu'en résumé ils gagnent
4,200 à 4,600 francs d'argent par an; que
de plus ils reçoivent 2 livres de pain par
jour, sans compter celui qu'ils consomment
en travaillant. Que leur travail est donc suf-
fisamment rémunéré et que leur situation
est, par conséquent, de beaucoup préférable
à celle d'un grand nombre d'employés d'ad-
ministrations.

» Comme conclusion, notre correspon-
dant nous fait savoir qu'il ne fera pas aux

demandes des ouvriers une concession dont
la conséquence serait, pour le public, la
hausse du prix du pain. »

Les habitants de nos campagnes sont
dans la désolation. La chaleur sénégalienne
que nous subissons arrête la végétation et
dessèche tout. Si cette situation continue,
les chanvres ne grandiront pas et les regains
seront à peu près nuls.

Sur beaucoup de points, les fosses qui
servent à abreuver les bestiaux se tarissent
à vue d'œil, si bien qu'avant peu les cul-
ivateurs seront forcés d'aller chercher aux
rivières, souvent fort éloignées de leurs ha-
bitations, l'eau dont ils ont besoin.

La perte est grande surtout pour les ma-
railleurs. Malgré des arrosages persistants,
les légumes ne peuvent lutter contre la cha-
leur du jour.

Les pommes de terre, dont la récolte consti-
tue dans certaines campagnes une des
principales ressources de l'alimentation pu-
blique, dépérissent avant d'avoir fructifié.
Un jardinier disait que pour avoir un bois-
seau de pommes de terre dite de Saint-Jean,
il a été obligé d'arracher trente-huit pieds.
Aussi les pommes de terre se vendent-elles
à un prix très-élevé, ainsi du reste que tous
les produits maraichers.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Les fils aînés de veuve. — Il est une question
qui intéresse les familles et qui se présente
souvent.

Un militaire, pendant la durée de son
service, perd son père; ce militaire est l'aîné
des enfants. Peut-il renoncer, en faveur de
son frère, au bénéfice des dispositions lé-
gales qui l'exemptent du service comme fils
aîné de femme veuve ?

Une décision ministérielle a résolu la
question négativement.

La qualité de fils aîné est, en effet, toute
personnelle, et l'exemption que la loi y at-
tache constitue un privilège. Or, la simple
volonté du bénéficiaire — cela se sent — ne
saurait suffire à transférer un privilège qui
repose sur une qualité inhérente à l'indi-
vidu, et dont il n'est pas le maître de se
dépouiller.

SECOURS AUX NOYÉS.

Avec les chaleurs, les baignades; avec les
baignades, les noyades. Il peut donc être utile de
rappeler quelques-unes des précautions à
prendre et des soins à donner aux noyés en
attendant l'arrivée du médecin :

1° Ne pas mettre les noyés la tête en bas ;
dans cette position, la respiration, si elle
existait encore, serait complètement empê-
chée par la pression des viscères de l'abdo-
men, et la mort s'ensuivrait ;

2° Coucher le sujet sur le dos, la tête re-
levée, allumer un bon feu près de lui, chauf-
fer les flanelles, le frictionner ;

3° Lui infuser de l'air par la bouche avec
la bouche, soit même avec un soufflet, pour-
vu qu'on s'en serve très-doucement et de
manière à imiter le plus possible la respira-
tion humaine ;

4° Chercher par tous les moyens possi-
bles, frictions chaudes, chatouillements,
etc., à rendre le mouvement aux muscles,
et par là à rétablir la circulation du sang et
sa revivification dans le poumon ;

5° Si l'individu était gorgé de nourriture,
dès que les premiers signes de retour à la
vie se manifestent, provoquer le vomisse-
ment par titillation de la luette au moyen
d'une plume, ou administrer un vomitif
(eau salée, émétique, etc.).

Depuis les fortes chaleurs, de nombreux
accidents sont causés par les mouches qui
piquent les chevaux et les rendent furieux.

C'est donc un service à rendre à toutes les
personnes qui possèdent ou conduisent des
chevaux que de leur signaler le procédé sui-
vant, donné par M. E. Rochard, vétérinaire
de la Côte-d'Or.

Pour empêcher les mouches de pénétrer
dans les oreilles des chevaux, les proprié-
taires ont la malheureuse idée de leur en-
velopper celles-ci et le sommet de la tête à
l'aide d'un bonnet d'étoffe grossière et ser-
rée. Le but est bon, mais l'exécution man-
que absolument d'intelligence.

On comprend facilement combien, pen-
dant les chaleurs de l'été, les souffrances de
ces pauvres animaux sont cruelles.

Sous cette enveloppe serrée, la transpi-
ration ne peut s'échapper, le cerveau bout
pour ainsi dire, de la des étourdissements,
des vertiges plus ou moins prononcés, et

qui, en somme, entraînent quelquefois la
mort.

Depuis plusieurs années, j'emploie un
moyen beaucoup plus simple et encore plus
économique que je tiens à propager pour le
bien de tous.

A l'aide d'un pinceau, j'introduis dans la
conque de l'oreille une ou deux gouttes
d'huile de cade (matière tout à fait inoffen-
sive); je répète l'opération chaque semaine,
et jamais les mouches n'approchent même
de la tête de mon cheval.

Un sou de cette huile par cheval doit suf-
fire pour une saison.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 30 juillet 1876.

Versements de 69 déposants (9 nouveaux),
9,374 fr. 75 c.

Remboursements, 3,520 fr. 59 c.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bibliographie.

Le Beau littéraire et artistique.

Nous avons lu, relu avec la plus grande
attention, le plus vif intérêt, l'œuvre remar-
quable de M. le curé Mérit, œuvre que l'on
pourrait sans exagération appeler un chef-
d'œuvre.

Aussi cette lecture pleine de charme nous
a-t-elle inspiré ces quelques vers, qui n'ont
pour but que de résumer en quelques stro-
phes les principales idées de cet intéressant
ouvrage :

Le beau, le vrai, le juste émanent de Dieu,
Et qui ne croit en lui, qui n'a la foi pour base,
N'obtiendra dans les arts qu'un mérite douteux.
Ses œuvres tourneront au fantaisie, à l'emphase ;
Ses inspirations, s'il n'est vraiment chrétien,
Ne conduiront l'artiste à rien de beau, de bien.

Quelque soit dans les arts son genre de talent,
Il ne peut, quoiqu'il fasse, égaler Lamartine,
Cornille, Raphaël, Mozart, Chateaubriant,
S'il n'a le feu sacré, la croyance divine,
Ce qu'il composera sera froid, sans couleur,
Sans élévation, ainsi que sans valeur.

La foi seule à l'artiste inspire la beauté,
Sans elle il ne peut rien concevoir de sublime ;
Quels que soient son génie et son habileté,
Il ne pourra jouir que d'un succès d'estime.
Beaucoup croient réussir parmi nos esprits forts,
Qui restent dans l'oubli malgré leurs vains efforts.

Platon disait : « Le beau, c'est la splendeur du vrai ».
Mais chacun, aujourd'hui, dédaignant la nature
Et les règles de l'art, dans le faux se complait,
En prose, en poésie, en musique, en peinture ;
Chacun, voulant trouver quelques effets nouveaux,
Se distingue surtout par ses nombreux défauts.

P.-D.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en
leur signalant le rapport suivant :

« Nous, soussigné, docteur en médecine,
chirurgien de la Faculté de Paris, inspec-
teur général du service de santé pour l'éle-
vage des Enfants assistés de la ville de Paris.

» Certifions que depuis quelques années
qu'il est fait usage dans nos contrées du Bi-
beron Robert, pour l'élevage des Enfants de
la ville de Paris, dont le chiffre de nourris-
sons envoyés actuellement dans le départe-
ment de l'Yonne est de neuf à dix mille ;
nous constatons que la mortalité des nour-
rissons est d'un dixième en moins qu'avant
cette ingénieuse invention, car la soupape
permet à l'enfant de faire la succion sans
aucun effort et remplace très-bien la suc-
cion naturelle.

» Nous ne saurions trop recommander
aux mères de famille d'adopter le Biberon
Robert, à soupape, préférablement à tous les
autres systèmes.

» MOREAU,

» Docteur-Médecin, principal chirurgien en chef
des Hospices de la ville de Sens.

Publications de mariage.

Casimir Meunier, peintre en bâtiment, de
Saumur, et Marie-Caroline Haquet, sans
profession, même ville.

Lucien Pichon, cavalier de manège, de
Saumur, et Françoise Petit, couturière, de
Bagneux.

Auguste Pironneau, tailleur de pierre
(veuf), de Saumur, et Louise Brunet, coutu-
rière, même ville.

Albert Baupon, chapelier, de Saumur,
et Eugénie Meusse, chapelière, même ville.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de la semaine dernière :

La Résistance, statue de M. Cabet, commandée par la ville de Dijon; grand concert à Philadelphie, le jour de la fête du centenaire de l'indépendance des États-Unis; une rue de Philadelphie pendant la fête; le pavillon du Jury de l'exposition internationale de Philadelphie; les plaisirs de l'été à Paris; Salon de 1876: une Noce bourguignonne au XVIII^e siècle, tableau de M. A. Perret; manœuvres d'artillerie à bord du vaisseau cuirassé turc *Messoudiah* (deux gravures); exposition internationale de Bruxelles: LL. MM. le roi et la reine des Belges visitant les appareils de l'ingénieur Bazin; le Skating Ring du faubourg Saint-Honoré. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle: LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. — Abonnement: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 29 juillet.

Froment (l ^h) 77 k. 18 17	Huile de colza 50	—	—
2 ^e qualité 74 17 02	Huile de lin 50	—	—
Seigle 75 11 50	Graine tréfle 50	—	—
Orge 65 11 50	— luzerne 50	—	—
Avoine, bar. 50 11 50	Foin (h. bar.) 780	80	—
Fèves 75 15	Luzerne 780	75	—
Pois blancs 80 38	Paille 780	70	—
— rouges 80 30	Amandes 50	—	—
Graine de lin 70 16	Cire jaune 50	250	—
Farine, culas 157	— Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65 22 50	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis 50 24	2 ^e	—	—
Huile de noix 50 75	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 90).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à 80
Id.	2 ^e id.	à 50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	à 40
Id.	2 ^e id.	à 35
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	à 45
Id.	2 ^e id.	à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	à 35
Id.	2 ^e id.	à 33
La Vienne, 1874.	2 ^e id.	à 30

ROUGES (2 hect. 90).

Souzy et environs, 1875.	1 ^{re} qualité	à 100
Champigny, 1875.	2 ^e id.	à 120
Id.	1 ^{re} id.	à 100
Id. 1874.	2 ^e id.	à 75
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	à 75
Varrains, 1875.	2 ^e id.	à 75
Bourguell, 1875.	1 ^{re} qualité	à 85
Id.	2 ^e id.	à 80
Id., 1874.	1 ^{re} id.	à 80
Id.	2 ^e id.	à 70
Restigné.	1 ^{re} id.	à 70
Chinon, 1875.	2 ^e id.	à 65
Id.	1 ^{re} id.	à 65
Id. 1874.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 65

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Services d'été, à partir du 26 juillet.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 —		4 — 30 —	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 30 —	
12 — 30 — soir.		7 — 39 —	
6 — 20 —		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % jouissance décembre.	70	22		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	675		15
4 1/2 % jouiss. septembre.	100	50		Crédit Mobilier.	152	50	19 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	553	75	6 25
5 % jouiss. novembre.	106	80		Crédit foncier d'Autriche.	460			Société autrichienne, j. janv.	548	75	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	485			Charentes, 400 fr. p. j. août.	448	25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	228	50		Est, jouissance nov.	609	1	95	Orléans.	323		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	500			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	973		15	Paris-Lyon-Méditerranée.	321	50	
— 1865, 4 %.	512	50		Midi, jouissance juillet.	760	5		Est.	321		
— 1869, 3 %.	373	75		Nord, jouissance juillet.	1240		5	Nord.	322	75	
— 1871, 3 %.	351	75		Orléans, jouissance octobre.	1025		50	Ouest.	323		
— 1875, 4 %.	488			Ouest, jouissance juillet, 65.	660			Midi.	322		
Banque de France, j. juillet.	3640		15	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes.	307	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	680			Compagnie parisienne du Gaz.	1335		50	Vendée.	265		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	367	50	2 50	Société immobilière, j. janv.	15	50		Canal de Suez.	530		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330			C. gén. Transatlantique, j. juill.	305						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	715										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.		3 heures 36 minutes du matin, direct-omnibus.	
9 — 45 —		9 — 41 —	
0 — 1 —		12 — 38 —	
1 — 37 —		4 — 44 —	
4 — 10 —		10 — 28 —	
7 — 17 —			
10 — 37 —			

29, Quai des Grands-Augustins, 29. 45^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (43^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 45 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 7 fr. »
Départements 8
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Tribunal de commerce de Saumur.
FAILLITE BIGNONEAU.
Les créanciers de la faillite du sieur Bignoneau, lithographe à Saumur, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le jeudi 3 août 1876, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, et à défaut, se constituer en état d'union.
Le greffier,
(377)
L. BONNEAU.

Etude de M^e QUIROUARD, notaire à Guérande.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude et par le ministère de M^e QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire-Inférieure),
Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi,
Dans la ville du Poulliguen,
UNE MAISON
Ayant une belle façade sur le port et consistant en: rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.
Pour tous renseignements et pour en traiter avant l'adjudication, s'adresser audit M^e QUIROUARD, ou à M^{lle} Aline CEMBLE, au Poulliguen.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1876 ou le 1^{er} mars 1877,
LA FERME DE CHOZÉ
Située commune de Cizay,
Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et pré, d'une contenance totale de 36 hectares.
S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, soit à M^{me} veuve GUÉRIN, propriétaire, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, ou audit M^e HACAULT, notaire. (375)

A LOUER
En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1877,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, actuellement occupée par M. Decourt, négociant.
Vastes magasins.
S'adresser à M^{me} SIMON, rue de la Grise, ou à M^e MÉROUAS, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



LA SITUATION

ET
FIGARO FINANCIER
DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble: 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr.
Séparément: **Situation**, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr.
Figaro, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.
Les deux journaux, paraissant, l'un le *Jeudi*, l'autre le *Dimanche*, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.
LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.
Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fait connaître deux journaux POUR LE PRIX D'UN SEUL.
Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 39, rue Vivienne, PARIS.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
PREMIÈRE ÉDITION
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
Paris, Départem^{ts}.
Un an 6 fr. » 3 fr. »
Six mois 3 50 4 »
Trois mois 2 » 2 »
ÉDITION DE LUXE
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.
Paris, Départem^{ts}.
Un an 15 fr. 10 fr. »
Six mois 8 fr. 5 fr. »
Trois mois 4 fr. 2 fr. »

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.
Saumur, imprimerie de P. GODET.